

Politique de garantie limitée Navimow

1. Garantie limitée

Cette Garantie Limitée couvre uniquement les défauts de matériaux ou de qualité du Produit et de ses composants, lorsque le Produit et ses composants sont utilisés dans des conditions normales et ordinaires. En cas de défaut couvert par cette Garantie Limitée, Navimow et/ou les autres Parties Navimow, à leur seule discrétion, répareront ou remplaceront le Produit défectueux ou ses composants conformément à cette Garantie Limitée. La Période de Garantie Limitée applicable commence à la date d'achat initiale du Produit ou à sa date d'activation (la date la plus récente prévalant) auprès de Navimow, d'un revendeur agréé Navimow, d'un distributeur agréé Navimow ou d'un Concessionnaire agréé (chacun étant un « Concessionnaire Navimow » ou collectivement les « Concessionnaires Navimow »). Cette garantie vous confère des droits légaux spécifiques. Si vous êtes un consommateur aux États-Unis, vous pouvez également bénéficier d'autres droits qui varient d'un État à l'autre.

Série X

Produit couvert par cette garantie	Période de garantie limitée
X420/X430/X450	3 ans
X315/X330/X350/X390	3 ans
Batterie et adaptateurs d'alimentation	2 ans
Coupe-bordure Navimow	2 ans

Série i

Produit couvert par cette garantie	Période de garantie limitée
i205 AWD/i206 AWD/i208 AWD/i210 AWD	3 ans
i208 LiDAR/i210 LiDAR/i215 LiDAR/i220 LiDAR	3 ans
i210 LiDAR Pro/i220 LiDAR Pro	3 ans
i105/i108/i110	3 ans
Batterie et adaptateurs d'alimentation	2 ans

Série H

Produit couvert par cette garantie	Période de garantie limitée
H206/H210/H215/H220/H230	3 ans
H500/H800	3 ans
Batterie et adaptateurs d'alimentation	2 ans
H1500/H3000	4 ans
Batterie et adaptateurs d'alimentation(H1500/H3000)	3 ans
Capteur VisionFence	2 ans

Terranox

Produit couvert par cette garantie	Période de garantie limitée
CM 120M1/CM 240M1	2 ans
Batterie et adaptateurs d'alimentation (CM120M1/CM 240M1)	1 ans

Accessoires

Produit couvert par cette garantie	Période de garantie limitée
Garage X	2 ans
Garage L	2 ans
Garage M	2 ans
Garage S	2 ans
Navimow Access+	2 ans
Roues tout-terrain	30 jours
Coupe-bordure Navimow	2 ans
Tête de rechange pour le coupe-bordure	30 jours
Bobine de rechange pour le coupe-bordure	30 jours
Mowgate	2 ans
Clôture temporaire	30 jours
Capteur à ultrasons	2 ans
Capteur VisionFence	2 ans
Antenne de renforcement du signal	2 ans
Câble d'extension de l'antenne	2 ans
Kit d'extension de l'antenne	2 ans
Poteau d'extension d'antenne	2 ans
Kit de montage d'antenne	2 ans
Adaptateur d'alimentation pour l'antenne	2 ans

Les lames sont considérées comme jetables et ne sont pas couvertes par cette

garantie.

LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE EST LA SEULE GARANTIE EXPRESSE APPLICABLE AU PRODUIT, À SES COMPOSANTS, À SES ACCESSOIRES ET À SES RÉPARATIONS. NAVIMOW ET LES PARTIES NAVIMOW EXCLUENT TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE. NAVIMOW ET LES AUTRES PARTIES NAVIMOW LIMITENT LA DURÉE ET LES RECOURS DE TOUTES LES GARANTIES IMPLICITES, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, QU'ELLES DÉCOULENT DE LA LOI, DES PRATIQUES COMMERCIALES, DES MODALITÉS D'EXÉCUTION, DES USAGES DU COMMERCE OU AUTRE, À LA DURÉE DE LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE EXPRESSE.

LES LIMITATIONS OU EXCLUSIONS DE GARANTIE PRÉCITÉES SONT SOUMISES À TOUTE LOI IMPÉRATIVE INTERDIT UNE TELLE EXCLUSION, LIMITATION, RESTRICTION OU MODIFICATION DE GARANTIE. POUR TOUTE GARANTIE POUVANT S'APPLIQUER AUX PRÉSENTES AU MOTIF QU'ELLE EST IMPOSÉE PAR LA LOI ET NE PEUT ÊTRE EFFICACEMENT EXCLUE, RESTREINTE OU MODIFIÉE PAR LA CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ PRÉCITÉE, SA DURÉE D'APPLICATION SERA LA PÉRIODE PRÉVUE PAR LA GARANTIE LIMITÉE AUX PRÉSENTES OU CELLE REQUISE PAR LA LOI APPLICABLE DU PAYS/ÉTAT, SELON LA PLUS COURTE DES DEUX. CERTAINS PAYS/ÉTATS N'AUTORISENT PAS LA LIMITATION DE LA DURÉE D'UNE GARANTIE IMPLICITE ; LA LIMITATION CI-DESSUS PEUT DONC NE PAS VOUS CONCERNER.

2. Processus de service de garantie limitée

Les services en ligne de Navimow sont disponibles sur navimow.segway.com. Lors de l'utilisation du produit, vous pensez que le produit ou un composant est défectueux et/ou ne fonctionne pas correctement. VEUILLEZ CESSER IMMÉDIATEMENT D'UTILISER LE PRODUIT ET LE RANGER CORRECTEMENT. L'UTILISATION CONTINUE DU PRODUIT DANS DE TELLES CIRCONSTANCES PEUT CAUSER DES BLESSURES CORPORELLES GRAVES, VOIRE LA MORT, POUR VOUS OU D'AUTRES PERSONNES, ET/OU DES DOMMAGES MATÉRIELS. Par la suite, veuillez contacter immédiatement Navimow à l'adresse support-navimow@rlm.segway.com ou par chat en direct via l'application. Le support technique de Navimow est disponible en ligne pour vous aider à diagnostiquer le défaut, le cas échéant, et vous fournir des instructions complémentaires. Si vous avez besoin de services sous garantie, veuillez préparer les documents suivants : (i) la preuve d'achat du produit, (ii) le numéro de série du produit et (iii) une description du défaut, le cas échéant. Après vérification de votre éligibilité à la protection et/ou aux services de la garantie limitée, vous devez nous fournir votre nom, votre adresse e-mail, votre adresse postale et votre numéro de téléphone de contact. Nous vous guiderons pour obtenir notre service.

Si vous souhaitez retourner l'appareil défectueux en réparation, vous serez

responsable des frais d'expédition et des risques de perte et de dommage pouvant survenir pendant le transport entre vous et Navimow et entre Navimow et vous. Vous devez inclure votre produit ou composant défectueux dans son emballage d'origine ou dans un emballage approuvé par Navimow, qui sera fourni à vos frais, pour l'expédition du produit à Navimow. Vous vous engagez à défendre, indemniser et dégager Navimow de toute responsabilité en cas de perte et/ou de dommage pouvant résulter d'un emballage ou d'une expédition inappropriés du produit ou composant à Navimow.

Un prestataire de services agréé ou un revendeur Navimow inspectera votre produit retourné. Si Navimow estime raisonnablement que le problème n'est pas couvert par la garantie limitée, Navimow vous en informera et vous indiquera les solutions de réparation ou de remplacement payantes disponibles. Sinon, Navimow vous retournera votre produit non réparé. Dans ce cas, les frais d'expédition et d'assurance pour le retour de votre produit de Navimow à votre domicile seront à votre charge. Si un service n'est pas couvert par la garantie limitée et que vous refusez un service payant recommandé par les parties Navimow et/ou le revendeur Navimow, vous comprenez et reconnaissez que l'absence de réparation et/ou d'entretien du produit peut augmenter le risque de chute et/ou de défaillance du produit, pouvant entraîner des dommages matériels importants, des blessures corporelles graves, voire la mort. Vous acceptez par la présente votre consentement éclairé à prendre ce risque.

Pour tout retour bénéficiant de la garantie et/ou des services, Navimow remplacera les produits défectueux par des pièces neuves ou reconditionnées de même type ou de type similaire, sans frais pour vous. Les pièces remplacées par Navimow resteront la propriété de Navimow. Dans ce cas, Navimow prendra en charge les frais de retour raisonnables pour le retour du produit.

3. Admissibilité à la garantie limitée

3.1 Votre demande de service doit être reçue par Navimow dans le cadre de la période de garantie limitée telle que décrite ci-dessus, et Navimow doit recevoir votre produit conformément au processus de service de garantie limitée défini ci-dessus.

3.2 Votre produit doit être acheté auprès d'un revendeur Navimow agréé.

3.3 Vous devez fournir le reçu d'achat original.

3.4 Votre produit doit avoir un numéro de série lisible, non masqué, non altéré et non modifié.

3.5 Tous les scellés inviolables doivent être intacts, en place et non modifiés

4. Exclusions de garantie limitée

Cette garantie limitée décrit les services dont vous pouvez bénéficier si votre produit nécessite une intervention sous garantie. Vous pouvez également bénéficier de protections supplémentaires en vertu de votre législation locale. Cette garantie limitée ne couvre pas et exclut les dommages causés à votre produit ou à l'un de ses composants par :

- 4.1 Abus, mauvaise utilisation, imprudence, négligence ou utilisation commerciale.
- 4.2 Chargement, stockage, entretien ou fonctionnement inappropriés du Produit non conformes aux instructions ou aux limitations fournies dans le matériel d'utilisation.
- 4.3 Utilisation du Produit non conforme aux lois et réglementations applicables.
- 4.4 Utilisation du Produit par des personnes n'ayant pas une expérience suffisante.
- 4.5 Accident, collision, conduite à une vitesse dangereuse sur des routes pavées, conduite à une vitesse dangereuse sur des routes non pavées, franchissement d'obstacles, course amateur, course professionnelle, utilisation dans des sports d'arrière-pays, dégâts causés par le feu, dégâts causés par l'eau, dégâts chimiques, utilisation du produit en dehors de la plage de température de fonctionnement du produit, projection d'eau à haute pression, tremblement de terre, chute, chargement avec des poids excessifs.
- 4.6 Modifications des pièces mécaniques, modification des pièces électroniques ou modifications des logiciels intégrés au Produit.
- 4.7 Service, réparation et maintenance par des prestataires non autorisés.
- 4.8 Dommages esthétiques.
- 4.9 Utilisation du Produit avec un produit, un composant ou un accessoire tiers.
- 4.10 La détérioration normale des pièces d'usure.
- 4.11 Utilisation du Produit avec des pièces d'usure.

5. EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ ET LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

5.1 NAVIMOW ET LES AUTRES PARTIES NAVIMOW N'ASSUMENT NI N'AUTORISENT QUICONQUE À ASSUMER EN SON NOM, TOUTE AUTRE OBLIGATION OU RESPONSABILITÉ EN RELATION AVEC LE PRODUIT, SES COMPOSANTS, SES ACCESSOIRES, SES RÉPARATIONS OU CETTE GARANTIE LIMITÉE.

5.2 LES PARTIES NAVIMOW ET LES CONCESSIONNAIRES NAVIMOW NE SONT PAS RESPONSABLES DE LA PERTE D'UTILISATION D'UN PRODUIT, DE SES COMPOSANTS, DE SES ACCESSOIRES, NI DE TOUT INCONVÉNIENT OU AUTRE PERTE OU DOMMAGE POUVANT ÊTRE CAUSÉ PAR UN DÉFAUT DU PRODUIT, DE SES COMPOSANTS, DE SES ACCESSOIRES, DE SA RÉPARATION, NI DE TOUT AUTRE DOMMAGE ACCESSOIRE OU INDIRECT QUE VOUS POURRIEZ SUBIR RÉSULTANT D'UN DÉFAUT DU PRODUIT, DE SES COMPOSANTS, DE SES ACCESSOIRES OU DE SA RÉPARATION. CERTAINS PAYS/ÉTATS N'AUTORISENT PAS L'EXCLUSION OU LA LIMITATION DES DOMMAGES ACCESSOIRES OU INDIRECTS. PAR CONSÉQUENT, LA LIMITATION OU L'EXCLUSION CI-DESSUS PEUT NE PAS S'APPLIQUER À VOTRE CAS, DANS LA MESURE OÙ ELLE EST INTERDITE PAR LA LOI APPLICABLE.

5.3 EN AUCUN CAS, LA RESPONSABILITÉ TOTALE ET GLOBALE DE NAVIMOW, DES AUTRES PARTIES NAVIMOW ET DES CONCESSIONNAIRES NAVIMOW POUR TOUTES LES RÉCLAMATIONS EN VERTU DE TOUTE LOI OU THÉORIE APPLICABLE, CONJOINTEMENT OU SOLIDAIREMENT, DÉCOULANT DE OU LIÉES À L'ACHAT DU PRODUIT, À L'UTILISATION DU PRODUIT, À LA RUPTURE DE CONTRAT, AUX DÉLITS (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE) OU AUTRES, NE DÉPASSE L'OBLIGATION DE RÉPARER OU DE REMPLACER TOUT PRODUIT DÉFECTUEUX, SOUS RÉSERVE EN OUTRE DE LA SEULE ET EXCLUSIVE DISCRETION DE NAVIMOW. EN AUCUN CAS NAVIMOW, LES AUTRES PARTIES NAVIMOW ET LES CONCESSIONNAIRES NAVIMOW NE SERONT RESPONSABLES ENVERS QUICONQUE DES DOMMAGES CONSÉCUTIFS, INDIRECTS, ACCESSOIRES, SPÉCIAUX, EXEMPLAIRES, PUNITIFS OU AMÉLIORÉS DÉCOULANT DE, OU LIÉS À, ET/OU EN RELATION AVEC L'ACHAT DU PRODUIT, TOUTE VIOLATION DU PRÉSENT CONTRAT OU DES OBLIGATIONS DU FABRICANT, INDÉPENDAMMENT (A) DU CARACTÈRE PRÉVISIBLE DE TELS DOMMAGES, (B) DU CARACTÈRE INFORMÉ OU NON DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES PAR NAVIMOW OU LES AUTRES PARTIES NAVIMOW, ET (C) DE LA THÉORIE JURIDIQUE OU ÉQUITABLE (CONTRAT, DÉLIT OU AUTRE) SUR LAQUELLE LA RÉCLAMATION EST BASÉE, À MOINS QUE CES LIMITATIONS ET EXCLUSIONS SOIENT INTERDITES PAR LA LOI APPLICABLE. LES LIMITATIONS OU EXCLUSIONS PRÉCITÉES S'APPLIQUENT MÊME SI LES RECOURS D'UN CLIENT LÉSÉ OU DE TOUTE AUTRE PERSONNE (QUI POURRAIT AVOIR UN DROIT OU UNE RÉCLAMATION EN VERTU DU PRÉSENT CONTRAT DE PAR APPLICATION DE LA LOI OU DE L'ÉQUITÉ) EN VERTU DU PRÉSENT CONTRAT NE REMPLISSENT PAS LEUR OBJECTIF ESSENTIEL. SI CERTAINS PAYS/ÉTATS N'AUTORISENT PAS L'EXCLUSION OU LA LIMITATION DE CERTAINS OU DE TOUS LES DOMMAGES PRÉCITÉS, IL EST POSSIBLE QUE CES LIMITATIONS OU EXCLUSIONS NE S'APPLIQUENT PAS À VOUS DANS LA MESURE OÙ LA LOI LES INTERDIT. CERTAINS PAYS/ÉTATS N'AUTORISENT PAS L'EXCLUSION OU LA LIMITATION DES DOMMAGES ACCESSOIRES OU CONSÉCUTIFS. PAR CONSÉQUENT, DANS LA MESURE

OÙ CES LIMITATIONS OU EXCLUSIONS NE SONT PAS AUTORISÉES PAR LA LOI, LA LIMITATION OU L'EXCLUSION CI-DESSUS PEUT NE PAS S'APPLIQUER À VOUS.

5.4 Dans la mesure permise par la loi applicable, les PARTIES NAVIMOW DÉCLINENT par les présentes toute responsabilité et ne seront donc pas responsables de tout dommage, y compris, mais sans s'y limiter, le décès, les blessures corporelles ou les dommages matériels, découlant de ou lié à toute conduite (y compris une faute), action, inaction, acte (y compris l'omission d'agir), omission ou négligence de tout revendeur, distributeur, grossiste, détaillant, prestataire de services ou tiers, autorisé ou non, impliqué dans la distribution du Produit ou des services associés. Dans la mesure permise par la loi applicable, les déclarations et garanties explicites, le cas échéant, fournies aux présentes constituent les seules garanties et déclarations faites par les PARTIES NAVIMOW à VOUS, tout consommateur et/ou utilisateur final. Les PARTIES NAVIMOW ne seront pas responsables des autres garanties et/ou déclarations qui pourraient être données et/ou fournies par une autre personne, sauf si les Parties NAVIMOW ont explicitement autorisé par écrit la fourniture de cette garantie et/ou déclaration supplémentaire au consommateur ou à l'utilisateur final.

6. Réclamations, règlement des litiges et arbitrage

Les clauses du présent contrat sont juridiquement contraignantes entre vous (personne physique ou morale) et NAVIMOW, ses filiales, les parties NAVIMOW et ses concessionnaires. Ces clauses peuvent affecter vos droits, et il est de votre responsabilité de lire attentivement les sections suivantes. Vous pouvez vous désinscrire du contrat dans les 30 jours calendaires suivant votre premier achat en envoyant un e-mail à OPTOUT@SEGWAY.COM et en fournissant les informations nécessaires. Pour plus d'informations, veuillez consulter la section 6.3.

6.1 Arbitrage exécutoire

Les parties Navimow, les concessionnaires Navimow et vous convenez que tout litige, controverse ou réclamation découlant de, lié à ou en rapport avec le présent Contrat, la garantie limitée, la vente, l'état ou la performance du Produit, qu'il soit basé sur un contrat, un délit, une fraude, une fausse déclaration ou toute autre théorie juridique en droit ou en équité, y compris, mais sans s'y limiter, toute réclamation pour décès, blessure ou dommages matériels, sera soumis à un arbitrage exécutoire à la demande de l'une des parties lors de la signification de cette demande à l'autre partie.

L'arbitrage sera conduit par l'American Arbitration Association (AAA) conformément à son Règlement d'arbitrage commercial et à ses Procédures supplémentaires pour les litiges de consommation (collectivement, les « Règles de l'AAA »). Le Règlement de l'AAA est disponible en ligne sur adr.org ou par téléphone au 1-800-778-7879. L'arbitrage sera conduit devant un arbitre unique, dont la sentence ne pourra excéder,

ni en forme ni en montant, la réparation autorisée par la clause « Exclusion et limitation de responsabilité » des présentes, sous réserve du droit applicable. Le tribunal arbitral aura le pouvoir de statuer sur toute contestation de sa compétence ou de la validité ou de l'applicabilité de toute partie de la Convention d'arbitrage. Toute décision de l'arbitre sera définitive et pourra être incorporée dans tout jugement rendu par tout tribunal compétent. Vous renoncez au droit de faire entendre votre réclamation devant un tribunal et un jury.

Vous renoncez au droit de participer à des recours collectifs découlant de ou relatifs à toutes réclamations et litiges avec les Parties Navimow et/ou les Concessionnaires Navimow. Vous acceptez de recourir à l'arbitrage uniquement sur une base individuelle et reconnaissez que le présent Contrat n'autorise pas l'arbitrage collectif ni les réclamations formulées en tant que demandeur ou membre d'un groupe dans le cadre d'une procédure d'arbitrage collectif ou représentative. Le tribunal arbitral ne peut regrouper les réclamations de plus d'une personne et ne peut présider aucune autre forme de procédure représentative ou collective. Si l'interdiction de l'arbitrage collectif est jugée invalide ou inapplicable, les autres dispositions de la Convention d'arbitrage resteront en vigueur.

La clause 6 « Réclamations et résolution des litiges » survivra à la résiliation ou à l'expiration du présent Contrat et/ou de la garantie limitée ou dans le cas où le présent Contrat et/ou la garantie limitée sont jugés nuls, évitables, invalides ou inapplicables, en tout ou en partie, par une institution d'arbitrage compétente ayant l'autorité et la juridiction réelles sur cette question.

Les Parties et le Concessionnaire Navimow exigent, et vous acceptez par les présentes, de soumettre vos réclamations à l'arbitrage conformément à l'arbitrage décrit ci-dessus avant d'exercer vos droits en vertu du Titre I de la Loi sur la Garantie Magnuson-Moss. Le Titre I de la Loi sur la Garantie Magnuson-Moss ne vous oblige pas à exercer les droits et recours qui ne sont pas prévus par ce Titre I.

6.2 Petite créance

Pour tout arbitrage dont le montant total de vos réclamations, hors honoraires d'avocat et d'expert, est inférieur ou égal à 5 000 € (« Petite Créance »), l'arbitre peut, si vous l'emportez, vous accorder des honoraires d'avocat, des honoraires d'expert et des dépens raisonnables dans le cadre de toute sentence, à condition que l'arbitre constate réellement et affirmativement que la réclamation est non frivole. Dans une affaire de Petite Créance, vous êtes tenu de payer au maximum la moitié du total des frais administratifs, d'installation et d'arbitrage, ou 50 € de ces frais, le montant le moins élevé étant retenu, et les Parties Navimow prendront en charge le reste de ces frais. Dans une affaire de Petite Créance, les Parties Navimow ne recouvreront aucuns honoraires d'avocat, à condition que votre réclamation soit non frivole. Les frais administratifs, d'installation et d'arbitrage pour les arbitrages dont le montant total

des dommages réclamés, hors honoraires d'avocat et d'expert, dépasse 5 000 € (« Grande Créance »), seront déterminés conformément aux Règles de l'AAA. Dans une affaire de litige important, l'arbitre peut accorder à la partie gagnante ou répartir entre les parties des honoraires d'avocat, des honoraires d'expert et des dépens raisonnables. L'arbitre est habilité à prononcer un jugement déclaratoire ou une injonction à la demande de toute partie.

6.3 Désinscription

VOUS POUVEZ VOUS RETIRER DE CETTE PROCÉDURE DE RÈGLEMENT DES LITIGES EN AVISANT LES PARTIES NAVIMOW AU PLUS TARD TRENTE (30) JOURS CALENDRIERS APRÈS LA DATE D'ACHAT DU PRODUIT PAR LE PREMIER ACHETEUR CONSOMMATEUR. POUR VOUS RETIRER, VOUS DEVEZ ENVOYER UN AVIS PAR E-MAIL À NAVIMOW À L'ADRESSE OPTOUT@SEGWAY.COM, AVEC POUR OBJET : « RETRAIT DE L'ARBITRAGE ». L'AVIS DE RETRAIT PAR E-MAIL DOIT INCLURE (A) VOTRE NOM, VOTRE ADRESSE E-MAIL, VOTRE ADRESSE POSTALE ET VOTRE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE ; (B) LA DATE D'ACHAT DU PRODUIT ; (C) LE NOM OU LE NUMÉRO DE MODÈLE DU PRODUIT ; ET (D) LE NUMÉRO DE SÉRIE. VOUS POUVEZ ÉGALEMENT VOUS DÉSINSCRIRE EN ENVOYANT UNE LETTRE DE CHOIX DE DÉSINSCRIPTION À NAVIMOW, SCALEHUB OFFICE B2 TELEPORTBOULEVARD 130,1043EJ AMSTERDAM, PAYS-BAS, DANS LES TRENTE (30) JOURS CALENDRIERS À COMPTER DE LA DATE D'ACHAT DU PRODUIT PAR LE PREMIER UTILISATEUR FINAL AUPRÈS D'UN CONCESSIONNAIRE NAVIMOW. LA LETTRE DE DÉSINSCRIPTION DOIT CONTENIR LES INFORMATIONS SUIVANTES : (A) VOTRE NOM, ADRESSE E-MAIL, ADRESSE POSTALE ET NUMÉRO DE TÉLÉPHONE ; (B) LA DATE D'ACHAT DU PRODUIT ; (C) LE NOM DU MODÈLE DU PRODUIT OU LE NUMÉRO DE MODÈLE ; (D) LE NUMÉRO DE SÉRIE ; ET (E) UNE DÉCLARATION COMME SUIT : LE CONSOMMATEUR CI-DESSUS CHOISIT DE SE RETIRER DE LA PROCÉDURE DE RÉOLUTION DES LITIGES COMME PRÉVU PAR LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE. CE SONT LES DEUX SEULS MOYENS EFFICACES DE SE RETIRER DE CETTE PROCÉDURE DE RÉOLUTION DES LITIGES. LE CHOIX DE SE RETIRER DE CETTE PROCÉDURE DE RÉOLUTION DES LITIGES N'AFFECTERA EN AUCUNE FAÇON LA COUVERTURE DE LA GARANTIE LIMITÉE, ET VOUS CONTINUEREZ À PROFITER DES AVANTAGES DE LA GARANTIE LIMITÉE.

6.4 Loi fédérale sur l'arbitrage

La Loi fédérale sur l'arbitrage régit cette clause d'arbitrage. Cet accord constitue la preuve d'une transaction commerciale interétatique ; son interprétation et son application sont donc régies par la Loi fédérale sur l'arbitrage.

6.5 Procédure

La Loi fédérale sur l'arbitrage régit cette clause d'arbitrage. Cet accord constitue la preuve d'une transaction commerciale interétatique ; son interprétation et son

application sont donc régies par la Loi fédérale sur l'arbitrage.

Voici une description du processus d'arbitrage :

Envoyer un avis de litige à Navimow. Avant d'engager une procédure d'arbitrage contre les parties Navimow et/ou les concessionnaires Navimow, vous devez d'abord informer de bonne foi les parties Navimow et/ou les concessionnaires Navimow de votre litige. Veuillez indiquer vos coordonnées, vos préoccupations, la réparation que vous souhaitez obtenir des parties Navimow et/ou des concessionnaires Navimow, ainsi que toute information que vous jugez utile pour résoudre le litige. Les parties Navimow et/ou les concessionnaires Navimow examineront votre avis de litige afin de déterminer si elles peuvent le régler avec vous afin d'éviter un arbitrage. L'avis doit être envoyé par courrier recommandé à l'attention du service des litiges, NAVIMOW, ScaleHub Office B2, Teleportboulevard 130, 1043 EJ Amsterdam, Pays-Bas. Veuillez conserver une copie de votre avis pour vos archives.

Veillez patienter 30 jours. Les parties et/ou les concessionnaires Navimow examineront votre avis de litige dans les trente (30) jours suivant sa réception. Sans réponse de Navimow dans les trente (30) jours suivant la réception de votre avis de litige, vous pourrez déposer une demande d'arbitrage contre les parties et/ou les concessionnaires Navimow.

Si Navimow vous soumet une offre de règlement écrite, veuillez la conserver, car les parties Navimow et/ou les concessionnaires Navimow ainsi que vous-même devrez la présenter à l'arbitre. Nonobstant ce qui précède, cette offre, le cas échéant, ne sera présentée à l'arbitre qu'après sa décision sur le bien-fondé de votre réclamation.

Remplir une demande d'arbitrage. Vous pouvez engager une procédure d'arbitrage en remplissant une demande d'arbitrage comprenant une déclaration sommaire indiquant : (i) les noms, adresses et numéros de téléphone des parties concernées ; (ii) une description du litige ; et (iii) une brève déclaration expliquant pourquoi vous avez droit à une réparation.

Envoyez votre demande d'arbitrage aux parties et/ou aux concessionnaires Navimow. Vous pouvez adresser votre demande d'arbitrage aux parties et/ou aux concessionnaires Navimow à l'adresse suivante : Service des litiges, NAVIMOW, ScaleHub Office B2, Teleportboulevard 130, 1043 EJ Amsterdam, Pays-Bas. Veuillez conserver une copie de votre notification pour vos archives.

Envoyez deux (2) exemplaires de votre demande d'arbitrage à AAA. La demande d'arbitrage indique l'adresse à laquelle vous devez envoyer deux (2) exemplaires. Cette adresse est AAA Case Filing Services, 1101 Laurel Oak Road, Suite 100, Voorhees, NJ 08043, sous réserve de modification et/ou de mise à jour par AAA. Vous devez également joindre une copie de la présente politique de garantie et les frais de dépôt

applicables. Navimow Parties vous remboursera ces frais. Si vous n'avez pas les moyens de les payer, veuillez contacter Navimow ; Navimow les prendra en charge pour vous si vos réclamations visent une réparation inférieure à 75 000 €. AAA propose une option de dépôt en ligne disponible sur son site web : www.adr.org.

Désignation d'un arbitre par l'AAA. Si aucune réclamation dans le cadre de l'arbitrage ne dépasse 75 000 €, l'AAA désignera un arbitre et vous informera, ainsi que les parties Navimow et/ou les concessionnaires Navimow, de son nom et de ses qualifications. L'AAA exige de tous les arbitres qu'ils vérifient les liens passés ou présents avec les parties, les témoins potentiels et les avocats des parties. Si l'arbitre entretient de tels liens, l'AAA en informera les parties Navimow et vous-même. Si vous ou les parties Navimow contestez le choix de l'arbitre par l'AAA, nous disposerons de sept (7) jours pour l'en informer.

Choisissez l'audience souhaitée. À moins que vous et les parties Navimow ne conveniez de tenir les audiences d'arbitrage ailleurs, l'arbitrage aura lieu dans le comté (ou la paroisse) où vous avez acheté le produit. Si votre réclamation est inférieure ou égale à 10 000 €, vous pouvez choisir une audience téléphonique ou en personne. Vous pouvez également choisir de mener l'arbitrage par correspondance écrite avec l'arbitre, sans audience interactive. Une fois l'arbitrage initié par l'AAA, vous disposez de dix (10) jours pour l'informer de votre choix d'audience. À défaut, l'AAA mènera l'arbitrage par correspondance écrite sans audience interactive. Si votre réclamation dépasse 10 000 €, le droit à une audience sera déterminé par le règlement de l'AAA. Ce règlement prévoit actuellement une audience en personne si votre réclamation dépasse 10 000 €, mais vous et les parties Navimow pouvez convenir si cette audience se déroule en personne ou par téléphone, ou si elle se déroule par correspondance écrite.

Décision de l'arbitre. Dans les quatorze (14) jours suivant la clôture de l'audience en personne ou par téléphone, ou la remise de tous les éléments de preuve écrits à l'arbitre si vous avez choisi de mener l'arbitrage par correspondance, l'arbitre rendra une décision écrite. Cette décision comprendra les constatations et conclusions essentielles sur lesquelles l'arbitre a fondé sa sentence. Les parties Navimow répondront immédiatement à l'arbitre pour l'informer si, et dans quelle mesure, elles se conformeront à la décision et rempliront les obligations convenues. Toute décision de l'arbitre pourra être invoquée par toute partie, quel qu'en soit le motif.

Les parties conviennent de garder strictement confidentiels tout comportement, toute communication et toute information divulgués et/ou communiqués à l'autre partie en vertu de l'article 6 (Réclamations, règlement des différends et arbitrage obligatoire), y compris, mais sans s'y limiter, l'existence d'un règlement des différends, d'une médiation (si les parties conviennent de mener une médiation), d'un règlement, d'un arbitrage, d'une procédure arbitrale, des soumissions faites par les parties et des décisions rendues par le tribunal arbitral, y compris ses sentences dans la mesure où

elles ne sont pas déjà dans le domaine public, sauf dans les procédures judiciaires liées à la sentence ou lorsque la loi applicable l'exige.

7. Tiers bénéficiaire prévu

(a) Si une personne physique reçoit un Produit neuf en cadeau de son acheteur initial et que ce destinataire ne devient pas partie au présent Contrat, ce destinataire sera considéré comme un tiers bénéficiaire prévu au présent Contrat.

8. Délai de prescription

Les parties conviennent que tout litige, controverse ou réclamation découlant de, lié à ou en rapport avec le présent Contrat, la garantie limitée, la vente, l'état ou la performance du Produit, qu'il soit fondé sur un contrat, un délit, une fraude, une fausse déclaration ou toute autre théorie juridique en droit ou en équité, y compris, mais sans s'y limiter, toute réclamation pour décès, blessure ou dommages matériels, doit être intentée dans un délai d'un an après que la cause de l'action s'est produite.

9. Divisibilité

Si une clause, un terme ou une disposition du présent Contrat est invalide, illégal ou inapplicable dans une juridiction, cette invalidité, illégalité ou inapplicabilité n'affectera pas les autres clauses, termes ou dispositions du présent Contrat, ni ne les invalidera ou les rendra inapplicables dans une autre juridiction. Si une clause, un terme ou une disposition est jugé invalide, illégal ou inapplicable, les parties négocieront de bonne foi. En cas d'échec des négociations, le tribunal arbitral pourra modifier le présent Contrat afin de respecter au mieux l'intention initiale des parties et que les transactions envisagées par les présentes soient réalisées dans toute la mesure du possible conformément à l'intention initiale.

10. Langue

Le présent Contrat peut être traduit en différentes langues. En cas de conflit, la version anglaise prévaudra.